

**RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER
POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024**

Conformément à l'article 176.2.2. du *Code municipal du Québec*, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 de la Municipalité de Saint-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 2 juin 2025. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Drummondville sencl. Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Célestin au 31 décembre 2024, conforme aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Voici un résumé du rapport financier incluant le budget pour l'année 2024 :

	Budget	Réalisations municipales	Réalisations consolidées
Revenus	4 408 090 \$	4 321 620 \$	4 346 880 \$
Dépenses	(4 590 955 \$)	(4 994 148 \$)	(5 015 283 \$)
Conciliation à des fins fiscales			
Amortissement		223 568 \$	223 746 \$
Affectations	182 865 \$	676 404 \$	676 404 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	0 \$	227 444 \$	231 747 \$

Le rapport financier de la Municipalité de Saint-Célestin, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 présente donc un excédent de 227 444 \$ et un excédent consolidé de 231 747 \$.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté non consolidé (communément appelé le surplus cumulé) s'établit à 1 403 083 \$, l'excédent cumulé affecté (montant réservé pour l'équilibre budgétaire de l'année 2025) est de 231 545 \$, le montant réservé pour les prochaines élections est de 12 805 \$ et un montant réservé pour la réserve financière pour le service incendie (règlement 2023-08) de 23 007 \$.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2024 :

Le maire a reçu une rémunération de 8 000.00 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 4 000.00 \$, une rémunération supplémentaire de 5 630.80 \$ de la MRC de Yamaska-Nicolet à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 1 015.41 \$

Pour l'année 2024, chaque conseiller a droit à une rémunération de 2 250 \$ et une allocation de 1 125 \$, au total, les conseillers ont reçu une rémunération de 13 632.50 \$ à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 6 816.25 \$.

Madame Sandra St-Amour-Moreau a reçu une rémunération supplémentaire, incluant une allocation de dépenses, au montant total de 840 \$ de la RIGIDBNY.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal au 819-229-3745 ou par courrier électronique à info@saint-celestin.net.

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

Conseillère # 1 : Thomas Leblanc
Conseillère # 3 : Mireille Lemay
Conseiller # 5 : Tommy Richard

Conseiller # 2 : Jocelyn Proulx
Conseiller # 4: Mathieu B. Filion
Conseiller # 6 : François Chabot


Mme Sandra St-Amour-Moreau
Mairesse de la Municipalité de St-Célestin



Municipalité de
**SAINT-
CÉLESTIN**